

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Description du gîte « le jardin des Ecrins »

Est proposé à la location un gîte composé de deux bâtiments cote à cote.

Un bâtiment « hébergement » composé de 6 chambres avec 5 salles de bain et WC un salon, une grande salle à manger, une cuisine .

Un bâtiment « Piscine »

2 - Location saisonnière

les locations sont à durée déterminée pour un séjour touristique, Ce contrat est destiné à l'usage exclusif du « Jardin des Ecrins » Le client signataire du présent contrat ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat .

3- Paiement

Acompte : La réservation sera effective dès lors que le client aura fait parvenir un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé .

Le solde est à régler à l'arrivée dans le gîte. Les consommations ou repas non mentionnés dans le contrat seront à régler en fin de séjour .

Ce paiement comprend les draps, une serviette par personne, la taxe de séjour .

Les chèques vacances ne sont plus acceptés.

4 – Utilisation des lieux

L'heure d'arrivée est 15h et l'heure du départ 10h.

Les clients devront assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux .

Les feux d'artifice sont interdits.

Les animaux ne sont pas acceptés.

Le locataire s'engage à rendre le logement propre.

5 – Nombre de locataires

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Si le nombre de vacanciers se présentant au gîte excède le nombre prévu et accepté

L'hébergeur peut refuser les clients supplémentaires sans que cela soit considéré comme modification ou rupture du contrat à l'initiative de l'hébergeur .

Si le nombre de locataires est inférieur à celui prévu , cela ne peut pas entraîner une réduction du prix de la location .

6 - Assurance

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature .

7 – Annulation

Toute annulation doit être notifiée par mail à « lejde05@gmail.com »

Toute modification doit être demandée par mail avant le séjour et validée ou non en retour par l'hébergeur .

Si le client annule plus de 21 jours avant le début du séjour l'acompte sera remboursé.

Si l'annulation intervient moins de 21 jours (inclus) avant le début du séjour , l'acompte reste acquis au propriétaire .

Si le client écourte son séjour Le prix initial reste acquis à l'hébergeur.

Si l'hébergeur annule le séjour , Il en informera le plus vite possible le client et remboursera l'acompte versé . L'hébergeur ne peut être tenu responsable de l'annulation si elle découle d'un cas de force majeure (article 1218 du code civil) Nous pensons à une coulée de boue, incendie , panne de la chaudière ou d'électricité